

Document d'Informations Clés

Ref.: FRBNPP09EL20-2025-06-30T19:46:35

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Certificat Leverage sur un Future sur Matière Première	
ISIN	FRBNPP09EL20
Cotation	Euronext Access Paris
Offre au public	Oui (France)
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V.
Garant	BNP Paribas S.A.
Producteur	BNP Paribas S.A. www.produitsdebourse.bnpparibas.fr Appeler le 0800 235 000 pour plus d'informations
Autorité compétente	Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de BNP Paribas S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés
Date de production du Document d'Informations Clés	30.06.2025 (19:46:35)

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un certificat, un titre de créance négociable. Il n'offre pas de protection du capital contre le risque de marché.

DUREE

Le produit n'a pas d'échéance fixe et sera remboursable lors de l'exercice de l'Option de remboursement anticipé par l'investisseur ou lors du remboursement anticipé par l'Émetteur.

OBJECTIFS

L'objectif du produit est de vous apporter un rendement précis, le cas échéant, en fonction de conditions prédéfinies. Vous participerez quotidiennement aux mouvements du cours du Sous-Jacent avec un effet de levier fixe et bénéficierez de la hausse de la valeur du Sous-Jacent. Ce produit comporte un composant Effet de Levier et un composant Financement. La valeur du produit est recalculée en continu pendant les heures de négociation en bourse du Sous-Jacent. L'Effet de Levier fixe quotidien amplifie la sensibilité aux variations du cours du Sous-Jacent, tant dans les phases de hausse que dans les phases de baisse du marché.

Vous pouvez demander à l'Émetteur le remboursement anticipé du produit en exerçant l'Option de remboursement anticipé sur remise d'un préavis, à des dates prédéfinies (chacune dénommée "Date d'Évaluation du Remboursement Optionnel"). De plus, l'Émetteur peut rembourser le produit par anticipation à une date désignée à sa discrétion ("Date d'Évaluation"), sous réserve d'un préavis.

Après exercice de votre Option de remboursement anticipé ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, vous recevrez un Montant de Remboursement à la Date de Remboursement concernée. Le Montant de Remboursement correspondra à la Valeur du certificat Leverage à la Date de Valorisation concernée convertie dans la Devise du Produit.

La Valeur du certificat Leverage offrira l'Effet de Levier multiplié par la performance du Sous-Jacent sur un jour (qui peut être positive ou négative) (composant Effet de Levier) ajustée du composant Financement.

Le composant Financement (qui peut être négatif ou positif) représentant les coûts ou les gains liés à l'emprunt ou au prêt d'argent pour créer l'Effet de Levier ("Taux d'Intérêt de Référence"), les coûts de couverture du produit ("Coût de Couverture") et la commission ("Commission de Gestion") ont, en général, un impact négatif sur la Valeur du certificat Leverage.

Le produit inclut un mécanisme de réinitialisation qui met à jour quotidiennement un seuil ("Seuil de Réinitialisation") en utilisant un pourcentage fixe ("Pourcentage du Seuil de Réinitialisation"), appliqué à la valeur du Sous-Jacent. Si le Prix d'Observation du Sous-Jacent est inférieur ou égal au Seuil de Réinitialisation pendant les heures de négociation en bourse du Sous-Jacent, un Événement de Réinitialisation sera réputé s'être produit. Le Seuil de Réinitialisation sera alors réinitialisé de manière intrajournalière et un nouveau Cours de Réinitialisation sera appliqué pour déterminer la performance du Sous-Jacent et, par conséquent, le calcul de la Valeur du certificat Leverage. Ce mécanisme a été conçu pour éviter que la valeur du produit ne devienne égale à zéro. Il n'empêche pas, cependant, la survenance d'une perte en capital proche du prix d'achat du certificat Leverage.

Étant donné que la valeur du produit est calculée de manière récursive sur la base de la performance quotidienne du Sous-Jacent sur un jour multiplié par l'Effet de Levier, la performance du produit peut être affectée par un effet cumulatif sur une période supérieure à un jour. En conséquence, la performance du produit peut différer considérablement de l'Effet de Levier multiplié par la performance globale du Sous-Jacent sur cette même période. En particulier, les fluctuations quotidiennes à la hausse et à la baisse du Sous-Jacent peuvent entraîner en quelques jours des mouvements de prix complètement différents entre le Sous-Jacent et le produit sur une période de temps spécifique.

En raison de l'Effet de Levier fixe quotidien inhérent au produit, une diminution du cours du Sous-Jacent peut faire baisser de manière importante le prix du produit. Toutefois, les hausses ultérieures du cours du Sous-Jacent pourraient mener à un redressement du produit. Cependant, le niveau à partir duquel un redressement de la valeur du produit pourra se produire serait alors très bas, signifiant que d'importantes hausses du cours du Sous-Jacent n'auraient qu'un effet mineur sur le redressement de la valeur du produit.

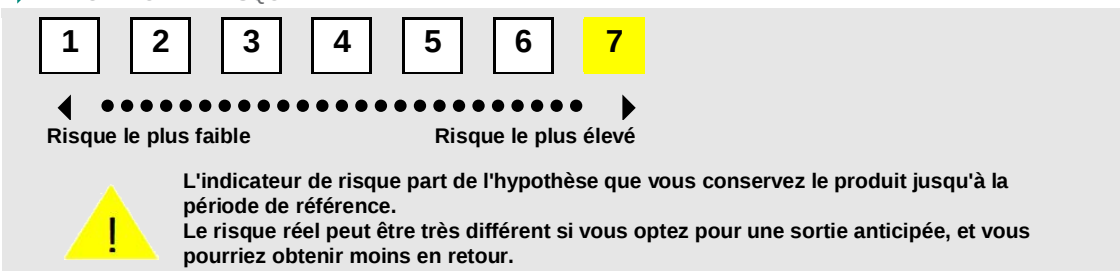
Date d'émission	23.06.2025	Devise du produit	EUR
Date de Remboursement	4 jours ouvrés après la Date d'Évaluation du Remboursement Optionnel concernée ou la Date d'Évaluation	Type Mode de règlement	Leverage Règlement en espèces
Effet de Levier	12	Pourcentage du Seuil de Réinitialisation	7,00%
Sous-Jacent	Silver Futures Sep 25 (SIU5, www.cmegroup.com)		
Devise du Sous-Jacent	USD		
Marché de Référence	COMEX		
Prix d'Observation	Valeur du Sous-Jacent telle que déterminée en continu par le Marché de Référence		
Prix de Référence	Prix de Règlement sur le Marché de Référence à la Date d'Évaluation du Remboursement Optionnel concernée ou la Date d'Évaluation		

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

- disposent de connaissances suffisantes sur les marchés financiers, leur fonctionnement et leurs risques, et la classe d'actifs du Sous-Jacent ou ont été informés de ces éléments par un professionnel.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Pour de plus amples informations sur l'ensemble des risques, veuillez consulter les sections relatives aux risques dans le prospectus tel que spécifié à la section "Autres informations pertinentes" ci-après.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios présentés sont des illustrations basées sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée		Période de référence (1 jour calendaire)
Exemple d'investissement		EUR 10 000,00
		Si vous sortez après 1 jour
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 72,00
	Rendement (non annualisé)	-99,28%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 411,00
	Rendement (non annualisé)	-25,89%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 945,00
	Rendement (non annualisé)	-0,55%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 12 535,00
	Rendement (non annualisé)	25,35%

Les scénarios favorable, intermédiaire et défavorable représentent des résultats possibles, qui ont été calculés sur la base de simulations utilisant la performance passée du Sous-Jacent sur les 5 dernières années.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNP PARIBAS S.A. N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que BNP Paribas, agissant en qualité de Garant, est agréé en tant qu'établissement de crédit en France et est soumis en tant que tel au régime de résolution bancaire introduit par la Directive européenne 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Cette nouvelle réglementation confère, entre autres, aux autorités de résolution, le pouvoir de modifier les principaux termes de la garantie, de réduire, y compris jusqu'à zéro, les montants susceptibles d'être dû par le Garant au titre de la garantie ou de convertir les montants susceptibles d'être dû par le Garant au titre de la garantie en titres de capital. Une restructuration peut être imposée par les autorités de résolution afin d'éviter la faillite. L'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre du produit émis par l'Emetteur. Il est entendu que dans cette hypothèse, le montant perçu par l'investisseur pourra être significativement inférieur au montant dû au titre du produit, à échéance.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

► COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- que vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- EUR 10 000,00 sont investis

Si vous sortez après 1 jour	
Coûts totaux	EUR 90,00
Incidence des coûts *	0,90%

* Cela illustre l'effet des coûts sur une période de détention inférieure à un an. Ce pourcentage est calculé en tenant compte du coût agrégé de la période divisé par le montant de l'investissement et ne peut être directement comparé aux chiffres de l'impact sur les coûts fournis pour d'autres produits.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

► COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez à la fin de la période de référence (1 jour calendaire)
Coûts d'entrée	0,47% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	EUR 47,00
Coûts de sortie	0,36% du montant de l'investissement. Ces frais ne s'appliquent que si vous sortez de votre investissement avant l'échéance du produit. Le nombre indiqué suppose que des conditions normales du marché s'appliquent.	EUR 36,00
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,06% de la valeur de votre investissement relatif à la période de détention recommandée. Cette estimation se base sur les coûts réels.	EUR 6,01

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 1 jour calendaire (période de référence)

La période de détention recommandée ici indiquée est la période de référence retenue pour calculer les données relatives aux scénarios de performance et aux coûts du produit. Compte-tenu de son effet de levier, le produit réagit à l'ensemble des variations de prix du Sous-Jacent, y compris les plus minimes. Cela conduit à réaliser des pertes ou des profits à des échéances non prévisibles. Pour les investisseurs souhaitant un rendement, le risque associé à ce produit croît fortement si vous le conservez au-delà de la période de référence. Pour les investisseurs faisant face à un besoin de couverture, la période de détention dépend de la période au cours de laquelle ils souhaitent se couvrir.

En plus de pouvoir vendre le produit sur la bourse où il est coté ou hors bourse, vous pouvez demander à l'Émetteur de rembourser le produit par anticipation à des dates prédéfinies en exerçant votre Option de remboursement anticipé par remise d'un préavis écrit. Veuillez noter que vous pourriez être tenu(e) de détenir un nombre minimum de produits supérieur à celui exigé dans le cas d'exercice. Vous devez informer votre banque dépositaire, qui est responsable de l'ordre de transfert des produits précisés. En cas d'exercice, vous recevrez un Montant de Remboursement tel que décrit à la rubrique « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit sur le marché secondaire, à un prix qui dépendra des paramètres de marché alors en vigueur, ce qui pourrait exposer le montant investi à un risque.

Si vous devez demander un remboursement anticipé du produit, le montant que vous recevrez pourrait être (il est même possible qu'il soit considérablement) plus faible que le montant que vous auriez reçu autrement.

Soyez conscient que la cotation du produit est susceptible de prendre fin avant la Date d'Évaluation.

Dans des conditions de marché exceptionnelles ou en cas de défaillances/perturbations techniques, un achat et/ou une vente du produit peut/peuvent être temporairement entravé(e)(s), voire impossible(s).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute plainte concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute plainte concernant le produit ou le producteur peut être soumise en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas Warrants & Certificats 20 boulevard des Italiens 75009 Paris France, en envoyant un e-mail à warrants.info@bnpparibas.com, ou en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet suivant : www.produitsdebourse.bnpparibas.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Tout document supplémentaire lié au produit et plus particulièrement le prospectus, tout supplément et les conditions définitives sont publiés sur le site internet de l'Émetteur, www.produitsdebourse.bnpparibas.fr, conformément aux exigences légales. Pour obtenir des informations exhaustives - notamment les détails précis sur la structure du produit et les risques associés à un investissement dans le produit - vous devriez lire ces documents.

Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons ». L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1933 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.